



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buffer Protect

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/02/08

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Buffer Protect**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pesticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.
Koningsstraat / Rue Royal, 97-4
1000 Brussel / Bruxelles
Téléphone: 0031 10-3037725
Adresse e-mail: salesbenelux@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique) : 0032 (0)70/245 245
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg): 00352
8002 5500

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 : EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS07

Mention d'avertissement: Attention

- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)
- SPe 3 - Pour protéger (les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes), respecter une zone non traitée de (distance à préciser) par rapport à (la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau).

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composants:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buffer Protect

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/02/08

acide citrique

No.-CAS: 77-92-9
No.-EINECS / No. ELINCS: 201-069-1
No REACH: 01-2119457026-42
Concentration: 25,0% - 50,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
- Inhalation : Apporter l'accidenté à l'air frais. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)



Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
acide citrique	77-92-9		pas de classification existant

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière. Protection respiratoire conforme à EN 143.

Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)

Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buffer Protect

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/02/08

- tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé. Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : solide
Forme : Poudre cristalline
Couleur : beige clair
Odeur : inodore
- Point/intervalle de fusion : non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : non applicable
- Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
- Température d'inflammation : non applicable
- Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
- Pression de vapeur : donnée non disponible
- Densité : donnée non disponible
- Hydrosolubilité : soluble



pH : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log POW = -1,72

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

Propriétés explosives : Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible



SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral rat Dose: > 11.700 mg/kg Méthode: OCDE Ligne directrice 401
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal rat Dose: > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	:	Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	:	Résultat: Irritation sévère des yeux
Sensibilisation	:	Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.
Mutagénicité	:	pas d'effet mutagène
Cancérogénicité	:	pas cancérogène
Toxicité pour la reproduction	:	Étude sur plusieurs générations: négatif

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson	:	CL50 Leuciscus idus (Ide) Dose: > 440 - 760 mg/l Période d'essai: 96 h
		CL50 Lepomis macrochirus (Crapet-soleil) Dose: 1.516 mg/l Période d'essai: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	:	CE50 Daphnia magna (Puce d'eau) Dose: > 200 mg/l Période d'essai: 48 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buffer Protect

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/02/08

Toxicité pour les algues : CE50 *Microcystis aeruginosa*
Dose: 80 mg/l
Durée d'exposition: 8 jr

EC30 *Scenedesmus quadricauda* (algues vertes)
Dose: 640 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :
Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les



avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

IATA-DGR :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

IMDG :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Buffer Protect

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2017/02/08

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2017/02/08

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. . Koningsstraat / Rue Royal, 97-4 1000 Brussel / Bruxelles Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-3187	0031 10-3037725
Téléfax	: +43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	: Katharina.Krueger@at.nufarm.com	salesbenelux@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.